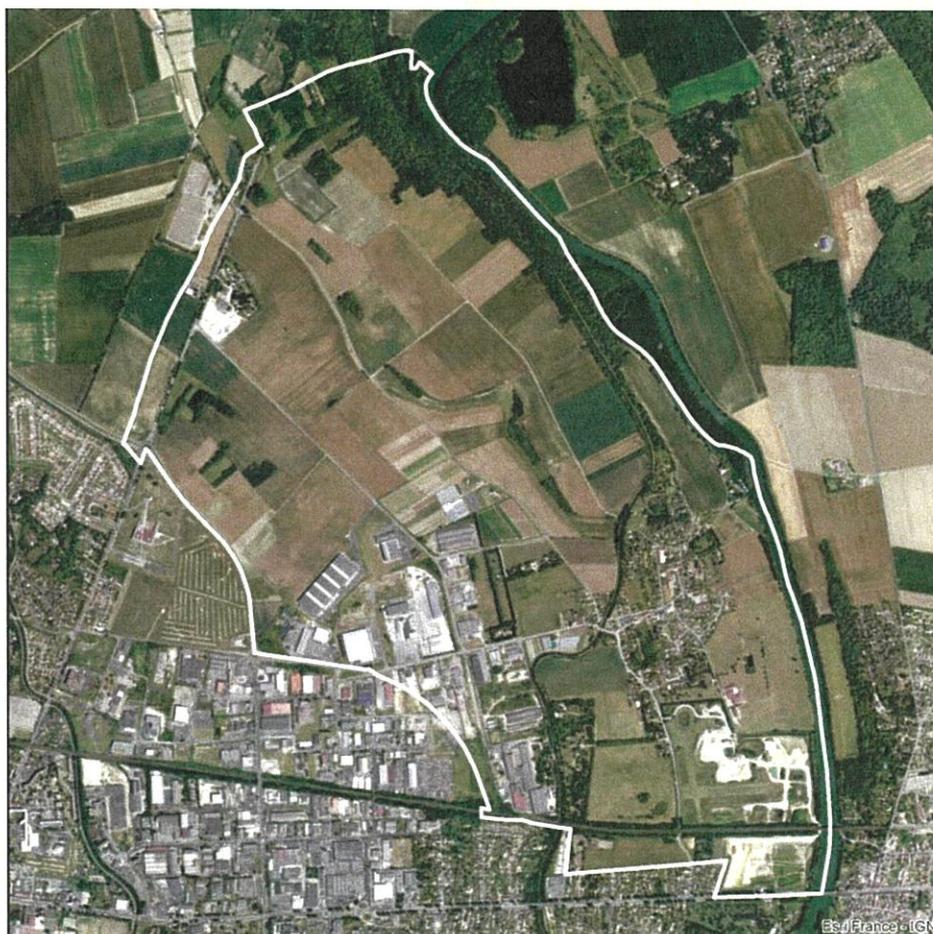


Mairie de Poincy
31, Grande rue
77 470 Poincy

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE POINCY

6.9 PLAN EAU PLUVIALE



REÇU

01 FEV. 2023

SOUS-PREFECTURE DE MEAUX



40, rue Moreau Duchesne - BP 12
77910 Varreddes

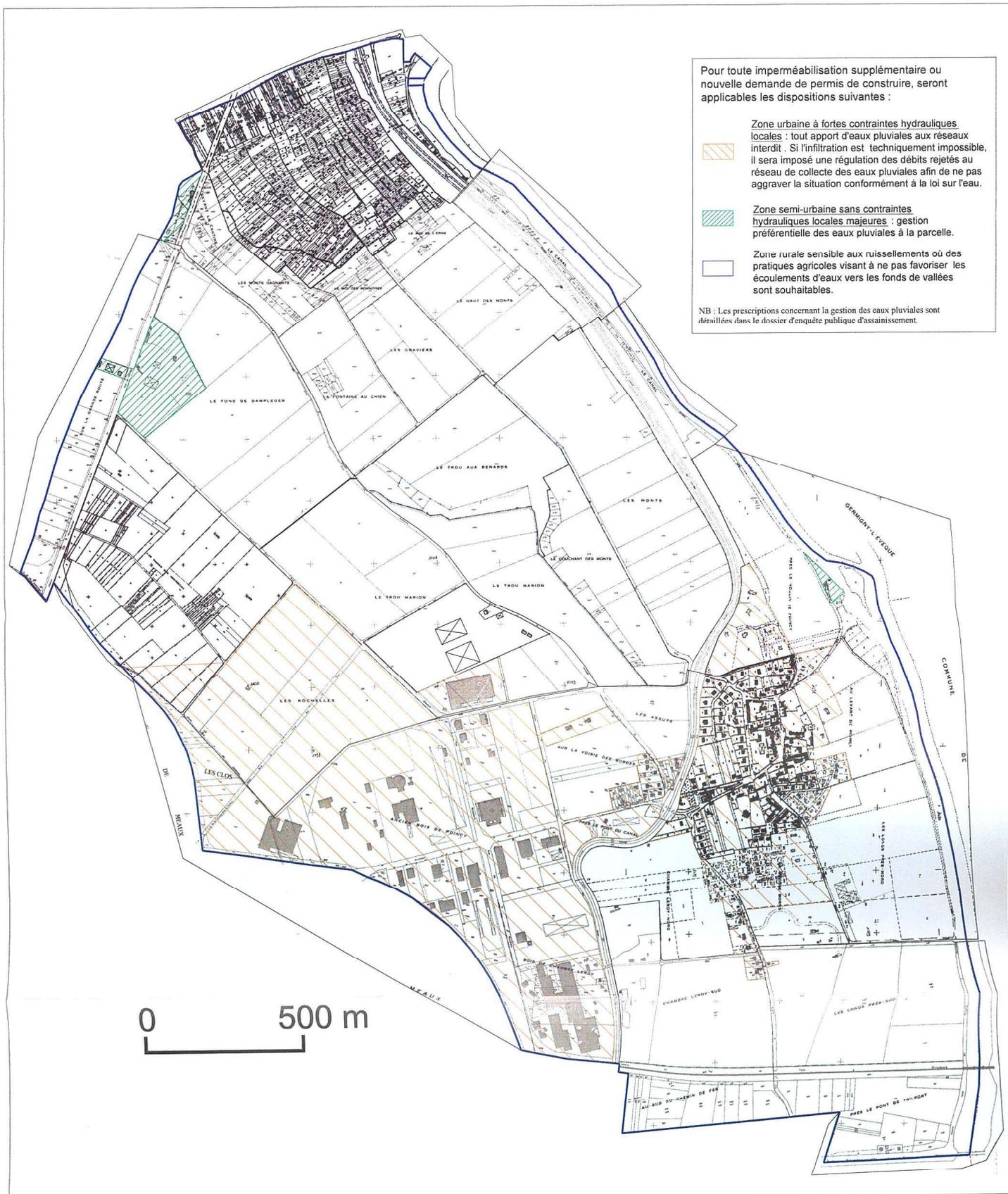
urbanisme@cabinet-greuzat.com
<http://www.cabinet-greuzat.com>



Vu pour être annexé à la
délibération d'approbation
du Conseil Municipal en
date du : 10/01/2023

Le Maire

COMMUNE DE POINCY : Carte de zonage des eaux pluviales



Pour toute imperméabilisation supplémentaire ou nouvelle demande de permis de construire, seront applicables les dispositions suivantes :

 Zone urbaine à fortes contraintes hydrauliques locales : tout apport d'eaux pluviales aux réseaux interdit. Si l'infiltration est techniquement impossible, il sera imposé une régulation des débits rejetés au réseau de collecte des eaux pluviales afin de ne pas aggraver la situation conformément à la loi sur l'eau.

 Zone semi-urbaine sans contraintes hydrauliques locales majeures : gestion préférentielle des eaux pluviales à la parcelle.

 Zone rurale sensible aux ruissellements où des pratiques agricoles visant à ne pas favoriser les écoulements d'eaux vers les fonds de vallées sont souhaitables.

NB : Les prescriptions concernant la gestion des eaux pluviales sont détaillées dans le dossier d'enquête publique d'assainissement.